

TARIFS APPLIQUES pour LE BIENS COMMUNAUX DE MONTCABRIER

(délibération du 28 JUIN 2008)

CATEGORIE DE BIEN CATEGORIE DE PRIVE	BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX avec Matériel (A déterminer avec le Maire)	Eglise (Manifestation non cultuelle)	VOIRIE
Association (loi 1901) dont le siège est à Montcabrier	<u>Manifestations festives</u> Forfait de 50 EUROS et pour l'année – sans caution <u>Réunion</u> : 5 euros et pour l'année sans caution.	10 euros	Inclus dans la location des bâtiments publics communaux
Association de commerçants ou de producteurs	A la discrétion du Maire lors de la signature de la convention d'utilisation Et tarif inclus dans le tarif « voirie » + caution 50 euros		150 euros
Association caritative dont les manifestations sont gratuites	5 euros par manifestation	5 euros	Inclus dans la location des bâtiments publics communaux.
CATEGORIE DE BIEN CATEGORIE DE PRIVE	BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUX avec Matériel (A déterminer avec le Maire)	Eglise	VOIRIE
	Par manifestation et caution de 50 euros		
Association extérieures	105 euros par manifestation + caution 50 euros	20 euros	
Société Artisan de la Commune	60 euros + caution 50 euros	10 euros	Forfait de 5 euros par chantier
Société – Artisan hors de la commune	105 euros + caution 50 euros	20 euros	Forfait de 5 euros par chantier
Habitant de la Commune	60 euros + caution 50 euros	10 euros	Inclus dans tarif bâtiment et église
Habitant hors commune	105 euros + caution 50 euros	20 euros	Inclus dans tarif bâtiment et église